

LES NORMES EN TERRAIN NOUVEAU

Le 22 avril 2016, les délégués de la SIA se prononceront sur la politique de normalisation des quatre prochaines années. Il est donc important de s'intéresser aux nouveautés prévues pour les années 2017-2020.

La politique de normalisation 2017-2020, développée au cours d'un processus minutieux par la commission centrale des normes (ZN) et la commission centrale des règlements (ZO), permet de définir ce que sont les normes, comment elles sont élaborées et comment la collection des normes SIA est structurée. Y figure aussi ce que la SIA entend atteindre par ses normes et la manière dont elle en assure le suivi et la promotion.

Dans tout cela, la question fondamentale est celle des destinataires de la politique de normalisation de la SIA, de son sens et de son but ainsi que de ses effets. Ces aspects sont désormais explicitement formulés dans le préambule, avec des objectifs clairs.

L'action de la politique de normalisation 2017-2020 est orientée d'une part vers l'extérieur. En d'autres termes, elle esquisse, pour les membres de la SIA et les utilisateurs des normes venant du terrain, mais aussi pour les promoteurs immobiliers et la collectivité, les grandes lignes du « comment » des travaux de normalisation en tant que référence principale et reflète les valeurs de la SIA auprès de l'opinion publique.

Objectifs de législation de la politique de normalisation

D'autre part, cette action touche également la SIA elle-même dans la mesure où la politique de normalisation, volet stratégique de la création normative, caractérise, tel un point de repère, ce champ où des membres des commissions, des conseils de groupes professionnels et des comités de section se concertent et dialoguent lors de la structuration et de l'élaboration de ces normes.

Une des nouveautés de la politique de normalisation 2017-2020 est la définition de priorités dorénavant concrètes et exigibles. Comparables à des objectifs de législation, leur réalisation ou degré de réalisation pourra être exposé. L'essentiel n'est pas de « cocher » mécaniquement une liste, mais bien que tous les membres SIA et les utilisateurs des normes affinent leur discernement pour comprendre ce que sont les tâches et les thèmes actuels et futurs.

Sept axes prioritaires

Sur les sept axes prioritaires énumérés, cinq

portent sur les aspects de fond de la création de normes et deux sur les sujets organisationnels. La participation à l'élaboration des Eurocodes de seconde génération (= normes européennes sur les structures porteuses) revêt une importance essentielle.

De nouvelles normes ou l'extension des normes ou des règlements existants sont des objectifs prioritaires de la politique de normalisation 2017-2020, mais aussi l'examen critique de la pertinence des normes et, si nécessaire, la décision de leur éventuelle suppression, guidée par le principe « autant de normes que nécessaire, mais aussi peu que possible ! ».

Car une chose est sûre: la politique de normalisation n'est pas synonyme de simples théories, mais de pratique de la construction dans une réalité bien vivante et diversifiée!

Markus Friedli, arch. dipl. ETH BSA SIA, responsable du domaine d'activité Normes

SÉANCE 1/2016 DE LA COMMISSION CENTRALE DES RÈGLEMENTS

La première séance de l'année a été consacrée à la mise en place d'échanges institutionnalisés avec les sections de Suisse romande. De plus, la mise en consultation du projet de réglementation pour la saisie d'un tribunal arbitral a été approuvée.

Le président de la commission centrale des règlements (ZO), Erich Offermann, n'a pas caché sa satisfaction de pouvoir accueillir pour la première fois François Chappuis, nouveau président de la Conférence suisse des chefs des services cantonaux des constructions et des architectes cantonaux (KB'CH), à une réunion de la ZO. Autre première: l'échange avec les sections romandes après la tenue de la séance ordinaire, où les deux thématiques suivantes ont notamment été traitées.

Building Information Modelling (BIM)

Durant l'année dernière, la ZO s'est penchée en détail sur les questions liées à la numérisation et en particulier la modélisation des données du bâtiment (BIM). La démarcation entre les normes techniques et les normes contractuelles, respectivement les règlements, demeure un problème récurrent. C'est pourquoi une procédure de collaboration facilitant les échanges a été développée. Celle-ci a maintenant pu être testée avec succès sur le modèle du cahier technique SIA 2051 *Building Information Modelling*. La ZO se félicite de l'amélioration qualitative ainsi apportée à la collection des normes.

Consultation SIA 150

Dans les actuels règlements concernant les prestations et les honoraires (RPH) des architectes (SIA 102), des ingénieurs civils (SIA 103), des architectes paysagistes (SIA 105) et des ingénieurs des domaines installations du bâtiment, mécanique et électrotechnique (SIA 108), entrés en vigueur en 2014, l'art. 1.12 prévoit l'éventuel recours à un tribunal arbitral en cas de litiges. L'ancienne directive SIA 150, qui traite de la procédure d'arbitrage, a donc été revue et actualisée en fonction des RPH révisés, et la ZO a approuvé la mise en consultation officielle du projet de réglementation adaptée.

Romandie invitée

A l'issue de la séance ordinaire abrégée, les représentants des sections romandes se sont joints à l'assemblée. Cette première rencontre avec la ZO marque le début d'échanges réguliers, dont l'objectif – outre la coordination de projets – est de renforcer l'intégration de collègues romands au sein de la commission des règlements de la SIA. Ces échanges sont nécessaires dans l'intérêt général, et la prochaine rencontre a déjà été fixée.

Michel Kaeppli dirige le département Règlements de la SIA; michel.kaeppli@sia.ch



Le droit au salaire, notamment en cas d'incapacité de travail et d'heures supplémentaires

26 avril 2016, Lausanne, 13h30 – 17h30
Code LU05-16, infos et inscription: www.sia.ch/form/lu05-16

Facility Management Anticipatif

26.4.2016, Genève, 13h30 – 17h00
Code FMA02-16, information et inscription: www.sia.ch/form/fma02-16

Gestion de projet pour les architectes et les ingénieurs

23 et 24 mai 2016, Lausanne, 9h00 – 17h30
Code PMO13-16, information et inscription: www.sia.ch/form/pmo13-16

Finance pour les architectes et les ingénieurs

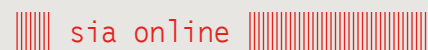
24 mai 2016, Lausanne, 8h30 – 12h30
Code FF15-16, information et inscription: www.sia.ch/form/ff15-16

Le contrat de planification et de direction des travaux

26 mai 2016, Lausanne, 14h00 – 18h00
Code LHO29-16, information et inscription: www.sia.ch/form/lho29-16

Comment gérer la communication avec vos parties prenantes

27 mai 2016, Lausanne, 13h30 – 17h30
Code BKOM03-16, information et inscription: www.sia.ch/form/bkom03-16



Rapport conjoncturel 1/2016

Le rapport conjoncturel 1/2016 est disponible en ligne à l'adresse: www.sia.ch/conjoncture